

Site classé

Date de protection : 26 mai 1926 ~ Superficie : 1,7 ha

# Orme et tertre du Mont des Trois Croix

Commune de Jouy-en-Argonne

Culminant à une altitude de 307 mètres, le Mont des Trois Croix domine d'environ cent mètres les vallées voisines, et offre une vue panoramique sur l'Argonne. Remarquable par ses trois croix disposées en triangle, ce fut pendant plusieurs siècles un lieu de pèlerinage et de processions religieuses.

Au sud du village de Jouy-en-Argonne, un chemin abrupt permet d'accéder au plateau du Mont des Trois Croix. De là, dominant la région, on découvre un magnifique panorama. Dans un pré, à quelques centaines de mètres du chemin pierreux, plusieurs arbres (pins, sapins, poirier, chêne et un magnifique tilleul) se dressent au milieu d'une parcelle de forme triangulaire.

A chaque sommet de ce triangle, se trouve un autel surmonté d'une croix en fer, chacune orientée dans sa propre direction : Verdun, Montfaucon, et Beaulieu-en-Argonne. Ces trois autels ont joué un rôle important dans la vie religieuse de la région au Moyen Âge. Des reliques de Saint Vannes et Saint Airy de Verdun, de Saint Balderic de Montfaucon, et de

Saint Rouin de Beaulieu y étaient apportées en processions. A la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, ces pratiques se sont perdues.

L'orme qui était présent sur cette parcelle a été abattu en 1970, un majestueux tilleul orne à présent le centre de la parcelle.



Croix tournée vers Montfaucon



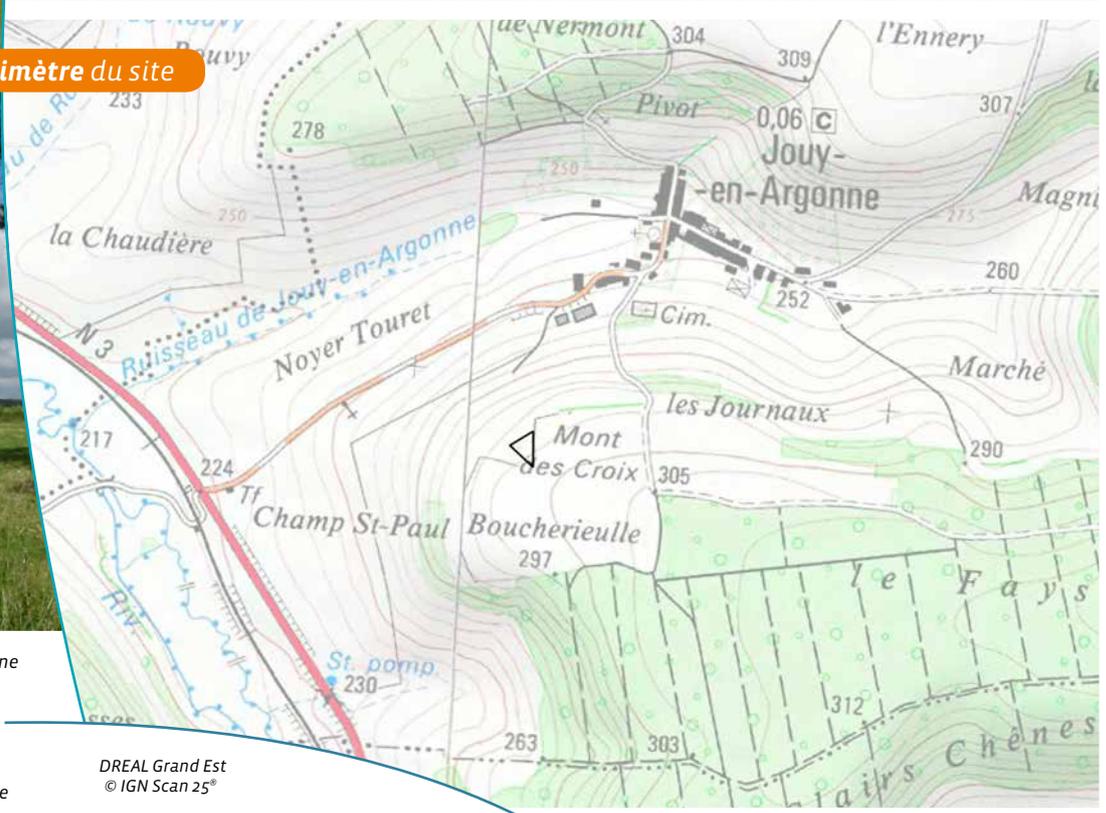
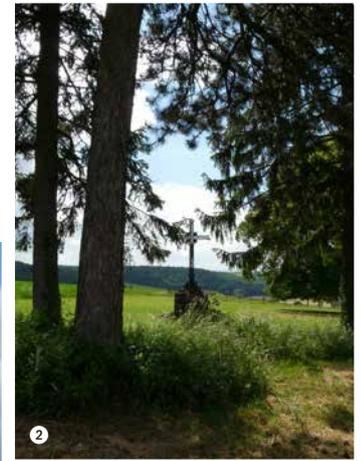
Croix tournée vers Beaulieu-en-Argonne

Critères de classement

→ Artistique



# Orme et tertre du Mont des Trois Croix



Périmètre du site

- 1 ~ Vue depuis le site sur le massif d'Argonne
- 2 ~ Croix tournée vers Verdun
- 3 ~ Vue depuis le site sur le massif d'Argonne
- 4 ~ Croix tournée vers Beaulieu-en-Argonne

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

[sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63